

Loi de position ou durée vocalique?

Nicol C. W. Spence

Volume 17, Number 1, 1988

Psychomécanique du langage

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602621ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602621ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Spence, N. C. W. (1988). Loi de position ou durée vocalique? *Revue québécoise de linguistique*, 17(1), 223–234. <https://doi.org/10.7202/602621ar>

Article abstract

The "*loi de position*", according to which French vowels tend to open in closed syllables, and close in open ones, is defended against Y.-C. Morin's view that the quality of French vowels is above all related to their length in Middle French. It is admitted that although the "law" accounts more satisfactorily for the vowel-system of some French *parlers*, there are still many exceptions to it in contemporary standard French. However, the same is true of Morin's hypothesis, and in any case, the "law" operates on a different plane, since it relates to a continuing movement within the language, rather than to its present state.

LOI DE POSITION OU DURÉE VOCALIQUE?

Nicol C. W. Spence

I. Introduction

Dans son étude fouillée de «la loi de position ou de l'explication en phonétique historique» (Morin 1986), Y.-C. Morin s'oppose, comme A. Valdmann en 1978, à la «loi» avancée par beaucoup de savants, selon laquelle les voyelles françaises tendent à s'ouvrir en syllabe fermée et à se fermer en syllabe ouverte.¹ D'après Morin, la qualité des voyelles contemporaines se rattacherait plutôt à leur longueur en français moyen.

Bien que la loi de position décrive assez fidèlement la distribution des voyelles dans certains parlers français, notamment ceux du Midi de la France, il est évident que l'état présent du vocalisme français ne correspond pas toujours à celui qui est postulé par la loi — mais il me semble que cette dernière formule une hypothèse au sujet d'un mouvement vocalique en cours, plutôt que du système vocalique contemporain. Autrement dit, il s'agit d'une loi non pas synchronique mais diachronique.² Évidemment, la thèse de M. Morin est diachronique également, puisqu'elle remonte au moyen français pour expliquer l'évolution du vocalisme français jusqu'à nos jours. Dans la mesure où elle s'arrête à l'époque contemporaine, cette hypothèse ne semble pas se situer exactement sur le même plan que la loi de position, qui essaie de cerner une tendance qui n'a pas encore abouti. Il est évident qu'il y a des exceptions à la loi de position, mais si celle-ci décrit non pas l'état présent du vocalisme, mais son devenir, on ne peut pas la réfuter en démontrant qu'elle admet des exceptions. À la rigueur, on pourrait la réfuter en montrant qu'il existe en français d'importantes

1. Morin renvoie (Morin 1986 : 199-200) aux formulations de la loi données par Pierre Fouché et Georges Straka.

2. Morin observe (Morin 1986 : 201, note 2) que de nombreux auteurs ont trouvé que la loi de position «synchronique» est grossièrement inexacte - mais il semble inexact de la considérer comme purement synchronique.

tendances qui vont à l'encontre de la distribution postulée par la loi — ce qui, à ce que je sache, n'est pas le cas. La thèse de Morin, plus «finie», ne semble guère permettre le même genre de renvois aux évolutions en cours.

Morin maintient donc que le timbre des voyelles françaises dépend beaucoup plus de leur longueur en français moyen que de leur position syllabique. Il défend son hypothèse en examinant l'histoire de certaines voyelles, dans l'occurrence les voyelles accentuées, à l'exclusion de celles qui sont issues des diphtongues de l'ancien français. Il est évident qu'il existe des rapports entre la longueur et la fermeture vocaliques: les voyelles [o] et [ø] en syllabe fermée, par exemple, ont été réalisées comme des voyelles longues, et continuent à être réalisées comme telles par certains francophones. La qualité de ces mêmes voyelles en position finale absolue, par contre, ne dépend pas de leur longueur historique. Si la longueur des voyelles a influencé leur qualité, ce n'est donc pas de façon irréversible, et d'autres facteurs — comme la position syllabique — semblent aussi avoir joué un rôle très important.

Examinons donc les arguments pour et contre nos deux théories en tenant compte non seulement des voyelles accentuées étudiées par Morin, mais aussi des voyelles inaccentuées et des voyelles [œ] et [ø] dont l'évolution est également pertinente lorsqu'il s'agit d'évaluer ces hypothèses, vu que les diphtongues dont elles proviennent se sont réduites en ancien français.

2. Les phonèmes /e/ et /ɛ/

Bien qu'il ait ailleurs consacré un article entier à l'ouverture de ces phonèmes en syllabe fermée (Morin 1983), Morin n'explique pas pourquoi il trouve normal que toutes les voyelles [e] et [ɛ] aient abouti à des voyelles ouvertes en syllabe fermée. Il est probable qu'il part du fait signalé par Georges Straka (Straka 1959: 282ss) que les voyelles ouvertes, lorsqu'elles s'allongent, s'ouvrent davantage au lieu de se fermer — mais dans ce cas, il faudrait démontrer que les voyelles accentuées d'*arête* et de *crête* (par ex.), qui avaient à l'origine un timbre fermé, étaient déjà des voyelles ouvertes lors de l'absorption de l's pré-consonantique suivant au 12e siècle. Il faudrait également expliquer pourquoi les voyelles vélaires correspondantes ne se sont pas

ouvertes: c'est là l'inverse de l'argument employé par Morin lorsqu'il signale que la présence de la voyelle [o] en syllabe fermée est une exception à la loi de position (Morin 1986: 209).

La présence d'[ɛ] en syllabe entravée, quelle que soit la durée historique de cette voyelle, correspond à la distribution postulée par la loi de position. C'est en position finale absolue qu'on trouve les exceptions à la loi (si on en fait une loi synchronique — à mon avis, à tort), car des oppositions du genre *fée~fait* ([fe]~[fɛ]) existent toujours, du moins en français académique. Ce qui reste à démontrer est que la distribution des deux phonèmes correspond, comme le pense Morin, à des différences historiques de durée. Si on prend comme point de départ les prononciations «acceptées», telles qu'elles figurent dans le *Petit Robert* de 1972 (le choix est arbitraire, mais pas plus arbitraire qu'un autre), on constate que la voyelle [e] est régulière dans les infinitifs et participes passés substantivés de la première conjugaison. La source étymologique en est l'*a* latin tonique libre qui a également abouti à [e] dans des mots comme *clé*, *nez* ou *pré*. Toujours d'après le *Petit Robert* (abréviation PR), la voyelle apparaît en finale absolue surtout dans des mots qui se terminent orthographiquement soit en *-et* (ou *-ect*), soit en *-ais*, *-aie* ou *-ait*. Dans le premier cas, la source étymologique est surtout *ĭ* latin tonique entravé, et dans le second, soit *a* latin + yod, soit la diphtongue *oi* qui a subi une réduction dans les désinences de l'imparfait et du conditionnel. Qu'il s'agisse de la voyelle ouverte ou de la fermée, on ne voit guère de rapport entre la qualité de la voyelle et sa longueur historique. Les régularités qu'on observe dans la distribution des deux phonèmes semblent remonter à des différences étymologiques plutôt qu'à des différences de durée en moyen français.

Il est d'ailleurs évident que la prononciation des voyelles [e] et [ɛ] finals n'est pas aussi uniforme que ne le laissent penser les dictionnaires normalisants. L'étude de la prononciation française effectuée par André Martinet en 1941 (Martinet 1971) indique une variation considérable dans la distribution de ces phonèmes même entre Parisiens. Si 88 % de ses sujets parisiens prononçaient *cahier* avec une voyelle finale fermée, ils n'étaient que 53 % à le faire dans le cas de *serai*. Parmi les mots qui sont généralement censés se prononcer avec un [ɛ] final, 40 % des Parisiens prononçaient

quai avec une voyelle fermée, et 31 % dans le cas de *gai* (Martinet 1971: 123).³ On voit qu'il n'y a guère d'uniformité, même dans l'usage d'un groupe d'origine géographique et sociale homogène (rappelons que les données ont été recueillies dans un camp d'officiers prisonniers).⁴ Or, si presque la moitié des Parisiens prononçaient *serai* avec une voyelle finale ouverte on peut dire que même entre Parisiens, l'opposition fonctionnelle postulée par certains (cf., par ex., Grammont 1948: 40) entre [e] final du futur et [ɛ] du conditionnel était complètement instable — et cela vaut *a fortiori* si l'on parle de l'usage des francophones en général. Martinet (Martinet 1971 : 123; 1969 : 189) est certainement de l'avis que dans la pratique, l'opposition /e/~ɛ/ est plus ou moins neutralisée.

La fluctuation dans la prononciation des voyelles [e] et [ɛ] finales est donc énorme, mais même si l'on s'en tient aux prononciations «normalisées», telles qu'elles figurent dans les dictionnaires ou dans les manuels de prononciation (cf., par exemple, Grammont 1948 : 37 ss), celles-ci ne semblent guère se rapporter à leur longueur historique. Autrement dit, si elle n'est pas conforme à celle qu'indiquerait une loi de position «synchronique», elle ne correspond pas non plus à celle qui est indiquée par la thèse de Morin.

En syllabe ouverte et inaccentuée, la distribution des deux voyelles se rapproche de celle dont il est question dans la loi de position : on trouve surtout [e] dans cette position, qu'il s'agisse d'une voyelle historiquement longue ou courte. Les verbes *pêcher* et *pécher*, par exemple, se réalisent tous les deux surtout comme [peʃe]. Il semble, pourtant, que l'harmonie vocalique ait joué un rôle important dans l'évolution de ces voyelles. Si l'on compare les prononciations indiquées par le *PR*, on trouve (par ex., la voyelle fermée en position inaccentuée dans les mots *traité*, *traiter* et *traîtrise*, c'est-à-dire là où la voyelle accentuée est fermée, mais [ɛ] dans le cas des mots *traitant* et *traîtreusement*).⁵ Cependant, les notations du *PR* semblent

3. Pour de nombreux exemples de la variation dans l'usage parisien, voir Martinet et Walter 1973.

4. Même la prononciation des mots indiqués variait considérablement selon l'âge des sujets parisiens (Martinet 1971 : 126).

5. L'harmonie vocalique a été étudiée de façon sophistiquée par François Dell (Dell 1973 : 214-17), mais la prononciation de mots donnée par le *PR* semble être une représentation acceptable de l'usage académique.

indiquer que la voyelle fermée prédomine en syllabe inaccentuée, même quand la voyelle suivante est ouverte: cf. les entrées *métal*, *pétale*, *pétanque*, *vérole*, etc. Ce n'est que devant [R] provenant de l'ancien -rr- qu'on trouve régulièrement la voyelle ouverte, et l'on sait qu'*r* est souvent une consonne ouvrante.

3. Les voyelles antérieures arrondies /œ/ et /ø/.

Comme on l'a vu (1.4), Morin ne s'est pas occupé des voyelles provenant d'anciennes diphtongues, bien que les diphtongues *eu* et *ue* de l'ancien français se soient réduites avant le stade du moyen français. Il semble donc raisonnable de tenir compte de la distribution des voyelles [œ] et [ø]. Selon les enquêtes menées par Martinet et ses disciples (voir Martinet 1971 : 131-39, Walter 1977 : 44, etc.), l'opposition fonctionnelle /œ/~ /ø/ subsiste tant bien que mal en français non-méridional malgré son rendement fonctionnel extrêmement réduit. Les paires minimales qu'on cite le plus souvent — *veulent~veule* et *jeune~jeûne* — ne s'emploient guère dans les mêmes contextes syntaxiques ou sémantiques.

En syllabe fermée, [ø] s'est réalisé, et tend encore à se réaliser, comme une voyelle longue, ce qui confirme encore une fois l'existence d'un rapport historique entre la longueur et la fermeture vocaliques. La présence en français «officiel» d'une voyelle fermée en syllabe fermée dans des mots comme *jeûne*, *veule*, *meule*, *meute*, *feutre*, etc., constitue bien une autre exception à une loi de position synchronique — mais il reste à démontrer que les faits s'expliquent grâce à l'hypothèse de Morin. Il faut évidemment laisser de côté les cas où la qualité de la voyelle dépend de la présence d'une consonne suivante soit fermante ([z]), soit ouvrante ([R]). Quant aux mots qui selon le *PR* ont [ø] en syllabe fermée (on ajoutera facilement d'autres exemples à ceux qui ont été cités ci-dessus — cf. *neutre*, *pleutre*, etc.), on a vu que cette voyelle se prononce encore souvent comme une voyelle longue. Comme dans le cas de phonèmes /e/ et /ɛ/ en position finale absolue, il est difficile d'expliquer les différences entre /ø/ et /œ/ en fonction de leur longueur historique: des mots comme *feuille*, *gueule*, *jeune*, *peuple* et *seul* sont censés (toujours d'après le *PR*) être prononcés avec la voyelle ouverte, sans qu'on puisse découvrir pourquoi cette voyelle

aurait été plus courte en moyen français que celle qui a abouti à /ø/ dans les exemples cités ci-dessus.

On retrouve les deux voyelles en syllabe inaccentuée : cf., avec /ø/, *meulon*, *pleutrerie*, *peuplier*, *pleuvoir*, etc., et avec /œ/, *breuvage*, *effeuiller*, *gueuler*, *peuplé*, etc. La même remarque s'impose: il est difficile de découvrir un rapport entre la qualité de ces voyelles et leur longueur probable en français moyen. Ni l'hypothèse de Morin ni une loi de position «synchronique» ne rend donc compte de leur distribution.

En position finale absolue, par contre, la présence de la seule voyelle fermée s'accorde avec la loi de position beaucoup mieux qu'avec l'explication proposée par Morin. Quelle que soit la longueur historique de la voyelle, on ne trouve que /ø/, et il n'est guère plausible d'attribuer la présence de la voyelle fermée aux effets d'une analogie qui aurait imposé partout la qualité de la voyelle allongée, car il y a des cas où seule la voyelle courte était employée : cf. les formes verbales *veut*, *peut* et *meut* et des lexèmes comme *peu* ou (*à la queue*) *leu leu*.

4. Les phonèmes /ɔ/ et /o/.

Le rapport le plus clair en «bon français» entre la longueur historique et la fermeture vocalique se trouve dans la distribution de ces phonèmes en syllabe fermée et en syllabe ouverte inaccentuée, où c'est la voyelle fermée qui paraît lorsqu'il y a eu allongement.⁶ Pour justifier cette conclusion, il faut accepter que la diphtongue [əaw] et la triptongue [aw] du moyen français se sont réduites à des voyelles longues lors de leur monophthongaison. La fermeture des voyelles longues a servi à maintenir une opposition fonctionnelle /ɔ/~o/ en français standard (cf., par ex., *cotte~côte*, *sotte~saute*, et, en syllabe inaccentuée, *botté~beauté*).

6. La présence de la voyelle ouverte dans le cas de l'adjectif possessif *notre* reflète une réduction précoce de la voyelle liée à l'emploi proclitique de ce mot.

La voyelle fermée s'articule non seulement dans les mots où elle remonte étymologiquement à la diphtongue et la triphthongue du moyen français, mais également dans certains mots savants contenant le groupe orthographique *au* (cf. *auteur, caustique, caution, fraude*, etc.). Toujours d'après le *PR*, il y a hésitation entre la voyelle ouverte et la voyelle fermée dans la prononciation d'autres mots savants, comme *aumône, auréole, aurore, ausculter, austère, autel*, etc. On suppose que c'est l'analogie avec des mots comme *faute* ou *taupe* dont l'*au* remonte à une ancienne diphtongue, qui explique la présence régulière ou sporadique de la voyelle fermée dans la prononciation de ces mots savants. La distribution de /ɔ/ en «bon français» correspond plutôt à celle qui est indiquée par l'hypothèse de Morin qu'à celle prédite par la loi de position, dans la mesure où c'est cette voyelle qu'on trouve en syllabe ouverte inaccentuée dans des mots comme *colon, poli, rocher, solide, solitude, toper*, etc., c'est-à-dire là où il n'y a pas eu allongement historique de la voyelle.

Par contre, on ne trouve — comme dans le cas des phonèmes antérieurs arrondis — que le phonème fermé en position finale absolue, et il est de nouveau difficile d'expliquer ce fait en invoquant l'analogie. Des mots comme *trop, gallop* ou *trot*, par exemple, n'ont jamais eu de variante à voyelle longue qui aurait pu exercer une influence analogique sur leur évolution. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de conclure (et cela vaut aussi dans le cas de [œ] et de [ø], que l'analogie aurait toujours agi dans le même sens, vu qu'il n'y a eu aucune uniformité dans le traitement qu'ont subi /e/ et /ɛ/ en position finale absolue.

Il est intéressant de remarquer le contraste absolu entre la distribution de ces derniers phonèmes et celle des phonèmes arrondis. Comme le rappelle Yakov Malkiel (Malkiel 1984 : 116), une asymétrie dans l'évolution des voyelles antérieures [e] et [ɛ] et des voyelles postérieures [o] et [ɔ] est assez typique, mais il est plus surprenant de trouver le même genre d'asymétrie entre les deux séries antérieures. La distribution envisagée par la loi de position est uniformément symétrique et simple. Comme le note Morin, c'est un des attraits intellectuels de cette hypothèse (Morin 1986 : 212), et au fond rien ne nous empêche de croire à la possibilité d'un mouvement visant à rétablir une distribution plus symétrique.

5. Conclusions

On voit que si la loi de position, conçue erronément comme une loi synchronique, ne rend pas compte de la distribution contemporaine des voyelles du français «officiel», on peut dire la même chose de l'hypothèse de Morin. Un aspect assez surprenant de celle-ci est que, tout en acceptant que l'état du vocalisme de certaines formes régionales du français — y compris le québécois — correspond parfaitement à celle prédite par la loi de position (voir Morin 1986 : 206, 227s), Morin refuse d'accorder de la valeur à cette loi lorsqu'il s'agit d'expliquer l'évolution du français standard.

Or, il semble évident que certains traits du français actuel — notamment la seule présence en position finale absolue des voyelles fermées [o] et [ø] — indiquent clairement un mouvement vers la distribution préconisée par la loi de position. Dans quelle perspective faut-il placer ces faits, vu que le mouvement vers cette distribution est très avancé dans certains parlars régionaux ? Il est clair que l'emploi du mot «loi» est discutable, car les lois des sciences humaines ne sont pas comparables aux lois des sciences naturelles. En général, une «loi» linguistique décrit ce qui s'est passé dans l'évolution d'une langue donnée: elle n'a guère de valeur universelle ni de valeur prédictive. La loi de position est différente dans la mesure où elle formule une hypothèse au sujet de l'évolution future du vocalisme sur la base de certaines tendances observées. Dans un domaine pareil, il n'y a pas de certitude, mais l'évolution des français régionaux semble constituer un appui solide de l'hypothèse.

Essayons donc de placer les tendances vers la distribution préconisée par la loi dans le cadre plus général de l'évolution du système vocalique entier. En fait, le mouvement vers la fermeture des voyelles en syllabe ouverte et vers leur ouverture en syllabe fermée semble être un stade dans une simplification progressive du vocalisme français, dont un des éléments les plus importants a été l'abandon graduel de la longueur comme un trait fonctionnel. En français académique, il subsiste un vestige de ce trait dans l'opposition observée par certains entre /ɛ/ et /ɛ:/ dans des paires minimales comme *bette* et *bête*, *faite* et *fête*, etc. Cette opposition, pourtant, semble être étrangère à l'usage des jeunes (Martinet 1969: 181). Dans certains parlars régionaux archaïsants, tels le jersiais⁷, la longueur vocalique a gardé une valeur

7. Voir mon étude du vocalisme jersiais dans *RLiR* 49 (1985), pp. 151-65.

fonctionnelle, mais en général, elle n'est plus qu'un fait d'ordre purement phonétique. D'autres évolutions en cours sont l'abandon de l'opposition entre /œ/ et /ɛ̃/ au profit du phonème non-arrondi, et de celle entre /a/ et /ɑ/ aux dépens du phonème vélaire. *Last but not least*, les parlers français ont connu un mouvement vers la distribution préconisée par la loi de position, avec la généralisation de /o/ et de /ø/ en position finale absolue en français standard, et un mouvement beaucoup plus poussé vers la distribution indiquée par la loi dans les parlers du Midi et ailleurs (Morin 1986 : 206,226s). Le résultat, dans ces derniers parlers, a été de réduire le système des voyelles orales à celui des archiphonèmes de Martinet, la variation entre voyelles ouvertes et voyelles fermées étant déterminée par la simple structure syllabique. Morin ne nie pas que la distribution des voyelles dans des parlers pareils s'accorde avec celle indiquée par la loi de position : son argument (Morin 1986 : 226s) est plutôt que ce n'est pas en général la structure syllabique qui a déterminé cette évolution, mais la durée vocalique.⁸ Il ne suffit pourtant pas, si l'on veut expliquer l'apparente validité de la loi de position en ce qui concerne les français régionaux du Midi, d'Amiens ou de Montréal, de parler de concomitance entre durée vocalique et structure syllabique, etc. Nul ne niera que la durée vocalique ait joué un rôle dans l'évolution des voyelles françaises, mais il est difficile d'attribuer la distribution des voyelles en marseillais (par ex.) à l'influence de la durée qu'avaient les voyelles à une époque passée, vu qu'on trouve uniformément des voyelles ouvertes en syllabes entravées finales et des voyelles fermées en finale libre (Carton 1974 : 65). Cela semble indiquer que d'anciennes divergences vocaliques dues à des différences de longueur ont été remplacées par des différences liées à la structure syllabique, suivant une réorganisation qui a probablement été consécutive à l'abandon de la longueur fonctionnelle, car ce sont avant tout des parlers qui ont complètement abandonné la longueur fonctionnelle qui ont connu la simplification vocalique la plus radicale.

Il est plus facile de placer tous ces changements dans le système vocalique français dans le cadre d'une simplification de plus vaste envergure que d'expliquer pourquoi cette simplification a eu lieu. Il n'est pas inévitable qu'un système se simplifie à un moment donné de l'histoire. L'histoire nous enseigne que les langues

8. Il admet que dans certains cas, il a pu y avoir concomitance entre la durée et la structure syllabique, par ex. en amiénois, où l'absence de toute opposition de longueur «a pu favoriser le développement d'un système prosodique respectant l'isochronie des syllabes» (Morin 1986 : 227).

évoluent, mais la direction et la rapidité de leur évolution ne se laissent pas prédire avec certitude. J'ai formulé l'hypothèse que la réorganisation qui a produit un système vocalique méridional ou autre conforme à la loi de position constitue un stade avancé d'un processus qui a comme un de ses principaux moteurs l'affaiblissement des oppositions quantitatives. Même si l'on accepte l'hypothèse, le problème ne fait que se déplacer : comment expliquera-t-on cet affaiblissement ? Les structuralistes voient l'évolution linguistique surtout comme une série de réactions en chaîne visant à rétablir l'ordre dans un système ébranlé par un premier changement. Certaines de leurs explications sont assez plausibles, mais il est clair que les mêmes conditions ne provoquent pas toujours les mêmes réactions. Il est à mon avis plus plausible d'attribuer la palatalisation gallo-romane de l' \bar{u} latin à l'asymétrie des organes de la parole qu'à l'influence du substrat gaulois. Pourtant, l'italo-roman et d'autres systèmes romans qui subissaient la même «pression du système» n'ont pas connu la même palatalisation de l' \bar{u} .

La simplification du vocalisme français n'était donc pas inévitable, mais elle a bien eu lieu, et un facteur dans le processus a certainement été l'affaiblissement des distinctions basées sur la durée. Rappelons dans ce contexte que les oppositions «quantitatives» tendent à se convertir en oppositions «qualitatives» : le cas le plus connu est celui du latin vulgaire. La transition dans le sens inverse est rare. Ce fait s'explique peut-être parce que des différences de timbre se produisent souvent entre voyelles longues et voyelles courtes et servent facilement de base à un nouveau système, favorisé par les pressions exercées par la structure syllabique et la position de l'accent : les voyelles longues tendent à se réduire lorsqu'elles ne sont pas accentuées, et les voyelles courtes accentuées tendent à s'allonger, surtout en syllabe ouverte. Ce qui est assez surprenant dans l'évolution du français moderne est le fait qu'on n'ait pas en général remplacé les oppositions de durée par des oppositions de timbre : on les a simplement laissé tomber. Il est également assez surprenant que les premières voyelles qui semblent avoir été atteintes par l'abandon des oppositions de durée en «bon français» aient été celles qui se trouvaient en position finale absolue. Il est vrai qu'il n'y a plus d'accent du mot en français, et donc plus de véritable syllabe accentuée — mais les différences de durée ont été maintenues beaucoup plus longtemps dans les autres parlars non-méridionaux (Martinet 1969 : 174). Pourtant, s'il y a des différences importantes dans l'ordre suivi par diverses tendances comprises dans le processus de la simplification du système vocalique, ou dans la rapidité avec

dans le processus de la simplification du système vocalique, ou dans la rapidité avec laquelle elles s'effectuent, il est évident que l'évolution — ou comme aurait dit Sapir, le «drift» — linguistique est dans le même sens dans tous les parlers français.

Il est donc beaucoup plus facile de constater qu'il y a eu, et qu'il y a, simplification du vocalisme, que d'expliquer de façon définitive le pourquoi et le comment de cette transformation. Le titre évocateur de «drift» ne rend vraiment pas compte de la systématique de l'évolution : au fond, ce sont plutôt les linguistes qui vont à la dérive. On n'explique pas grand-chose en parlant d'économie d'efforts ou de réorganisation de règles, tant qu'on ne démontre pas pourquoi ce désir d'économie ou de réorganisation a produit des effets données à une époque donnée plutôt qu'à une autre, et comment la réalisation des changements peut s'échelonner sur plusieurs générations. Même si l'on accepte l'existence de «pressions exercées par le système» — et certains s'y opposent avec énergie (voir Coseriu 1958 : 120ss) — il est clair que les systèmes ne réagissent pas toujours de la même façon aux pressions en question.

Nous pouvons pourtant constater que la loi de position, si elle n'*explique* pas, correspond de façon assez fidèle à l'état du vocalisme dans certains français régionaux, et est en partie confirmée par l'évolution des autres parlers, évolution qui est encore en cours, et qui semble continuer dans le même sens. Morin attribue la présence dans certains parlers méridionaux et autres de la distribution indiquée par la loi à l'opération de facteurs différents : abandon de la durée fonctionnelle, mais aussi de la structure «pédique» ou de la structure syllabique (Morin 1986 : 228). Cela semble compliquer inutilement les choses, puisque la perte de la durée distinctive est commune à tous les parlers en question. On accepterait plus facilement les distinctions qu'il établit s'il avait démontré de façon plus probante que la distribution des voyelles en «bon français» dépendait de leur longueur en français moyen. À mon avis, son hypothèse est loin d'être confirmée par les faits. Même si elle rendait mieux compte qu'elle ne le fait du vocalisme en question, elle reste inférieure à la loi de position par la simplicité et surtout la généralité de cette dernière vis-à-vis de l'ensemble des parlers français.

Nicol C. W. Spence
Université de Londres

Références

- CARTON, F. (1974) *Introduction à la phonétique du français*, Paris : Bordas.
- COSERIU, E. (1958) *Sincronía, diacronía e historia*, Montevideo : Universidad de la República.
- DELL, F. (1973) *Les règles et les sons*, Paris : Hermann.
- GRAMMONT, M. (1948) *Traité pratique de prononciation française*, Paris : Delagrave.
- MALKIEL, Y. (1984) «The discovery in Old French phonology of the *niece, piece, tierç, cierge* type», *Medieval French textual studies in memory of T.B.W. Reid*, London : Anglo-Norman Text Society, pp. 99-118.
- MARTINET, A. (1969) *Le français sans fard*, Paris : P.U.F.
- MARTINET, A. (1971) *La prononciation du français contemporain*, 2e éd. Genève : Droz.
- MORIN, Yves-Charles (1983) «De l'ouverture des *ę* du moyen français», *Revue Québécoise de Linguistique* 12, pp. 37-61.
- MORIN, Yves-Charles (1986) «La loi de position ou de l'explication en phonologie historique», *Revue Québécoise de Linguistique* 15, pp. 199-232.
- ROBERT, P. (1972) *Le Petit Robert*, Paris : Société du nouveau Littré. (Abréviation employée = *PR*).
- STRAKA, G. (1959) «Durée et timbre vocaliques», *Zeitschrift für Phonetik und allgemeine Sprachwissenschaft* 12, pp. 276-300.
- WALTER, H. (1977) *La phonologie du français*, Paris : P.U.F.
- WALTER, H. et MARTINET, A. (1973) *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris : France-Expansion.